

5. CONVENTION CITEO

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 2 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	L'an deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-neuf Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le Mardi treize Février deux mille vingt-quatre
---	--

Présent(e)s : 21

MARC REGNOUX, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, SYLVIE GRENIER, DAVID GUASLARD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

Représenté(e)s : 2

MIREILLE AUGHEARD REPRESENTEE PAR MATTHIEU PERONA  
ADRIEN GIVERNAUD REPRESENTE PAR PAULINE BATESTI

ABSENT(E)s et non Représenté(e)s : 3

INGRID GIVRY  
CYRILLE BEC  
ANNE-CLAIRE ARGENSON

SECRETAIRE DE SEANCE : VINCENT OUSLATI

*Citéo : Financement des plans d'actions en faveur des collectes de déchets abandonnés*

L'article L. 541-1 du Code de l'environnement, modifié par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit qu'à compter de 2025, tous les déchets trouvés sur la voie publique devront être triés par les agents de la commune avant de pouvoir être déposés en déchetterie. Jusqu'à présent, les agents du services techniques se débarrassaient des sacs entiers directement. Le tri devra donc être prévu dans leurs fiches de mission. Le temps agents consacré à cette tâche n'est pas encore évalué, ainsi que celui qu'ils consacrent actuellement au nettoyage des PAV suite à la volonté du SBA de se désengager de cette tache pourtant prévue à l'article 4 de la convention qui nous lie. Du temps agents supplémentaires sera sans doute à prévoir. Par le biais de ce conventionnement, la commune peut se faire financer une partie de ce surcoût à raison de 0.9€ par habitant et par an

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui est fait

**APPROUVE A L'UNANIMITE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CITEO**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240219-24D02\_DELIB\_05-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 19 Février 2024.

Le Maire,

Marc RÉGNOUX

